



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2021

### Avis d'impôt établi en 2022

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP HYERES  
SAID GESTION  
AVE JEAN MOULIN  
83408 HYERES CEDEX

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 12 36 946 316 298

Référence de l'avis : 22 83 A549441 62

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

268 RTE DE LA CRAU RD 554

83400 HYERES

Numéro FIP : 830 08 38 8191868789 4 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 26/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 83006

### Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)  
SIP HYERES  
SAID GESTION  
AVE JEAN MOULIN  
CS 50008  
83408 HYERES CEDEX

### Somme qui vous est remboursée

**216,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.**

**Vous serez remboursé par virement le 02/08/2022  
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1831 5100 000X XXXX XXX2 063

Identifiant de la banque : CEPAFRPP831

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :**

**17 540**

**Nombre de parts :**

**2,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

# Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 12 36 946 316 298

# Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : LUNTZ

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T	1		
<b>RÉSIDENCE EXCLUSIVE</b>		<b>RÉSIDENCE ALTERNÉE</b>		<b>NOMBRE DE PARTS</b>
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,00
<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>		<b>Total</b>
Salaires.....		19732		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 1973		
Salaires, pensions, rentes nets.....		17759		17759
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>17759</b>
CSG déductible.....				- 226
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>17533</b>
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		1	1	0
Montant de la réduction d'impôt.....				- 0
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				<b>0</b>
Impôt proportionnel.....				+ 1
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>				<b>1</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant</b>
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		1	1	- 1
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> :				* 0
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :		CSG-CRDS - 122		PSOL - 94
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Prélèvements sociaux à 17,2% nets : ..... - 122 - 94

**Solde des prélèvements sociaux 2021<sup>53</sup> :** - 216

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 216

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence<sup>25</sup> ..... 17540

**Informations indiquées pour mémoire**

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible<sup>19</sup> 7

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2020.....	16062	12139
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	= 16253

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401)

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021  
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022  
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](https://www.impots.gouv.fr/verifavis)

M NOIRCLERC SYLVAIN  
268 ROUTE DE LA CRAU  
268 RTE DE LA CRAU (RD 554)  
83400 HYERES

**Vos références**

**Numéro fiscal (C) :** 0517779405479

**Référence du document :** 22 B4 2531214 48  
**Adresse d'imposition au 01/01/2022 :**  
268 ROUTE DE LA CRAU  
268 RTE DE LA CRAU (RD 554)  
83400 HYERES

**Numéro FIP** 830 84 19 9973868789 3  
**Numéro d'ordre :** 1  
**Date d'établissement :** 04/06/2022

**Somme qui vous est remboursée**

**346,00 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.  
Vous serez remboursé à l'été 2022.**

**Vos contacts**

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 42 378  
**Nombre de parts :** 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>		<b>Total</b>
Salaires.....		45321		
Heures supplémentaires non exonérées.....		0		
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		45321		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 4532		
Salaires, pensions, rentes nets.....		40789		40789
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>40789</b>
CSG déductible.....				- 31
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>40758</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				1672
Décote.....				- 33
Impôt avant réductions d'impôt.....				1639
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT <sup>15</sup></b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2	2	366
Montant de la réduction d'impôt.....				
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				- 366
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1273
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2021 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> :				1273
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....				- 1619
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....</b>				- 346
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....				346
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
<b>Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>.....</b>				<b>42378</b>
<b>Revenus exonérés</b>			<b>Déclar. 1</b>	
Heures supplémentaires.....			1800	
Heures supplémentaires.....			1620	
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C	T					2			2.5

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

---

>>> Suite de votre avis

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	<b>Déclar. 1</b>
Plafond total de 2020.....	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4241
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16380